



## Conditions générales – Vente de voitures : sans souci et sans effort

### Objet du mandat

Le TCS agit comme mandataire du vendeur (ci-après : client). La mission du TCS est de trouver et proposer des acheteurs potentiels pour la voiture d'occasion du client. La mission est réputée conclue lorsqu'un contrat de vente est conclu ou lorsque le TCS trouve un acheteur potentiel.

### Révocation

Le mandat peut être révoqué dès sa signature sans indication de motifs. La révocation doit être faite par écrit au Touring Club Suisse, Service Center Assistance véhicules, Poststrasse 1, 3072 Ostermundigen ou par email à [vente-voiture@tcs.ch](mailto:vente-voiture@tcs.ch).

En cas de révocation, le client sera facturé pour les frais encourus. Les dépenses comprennent notamment les frais de préparation du dossier de vente, le TCS Occasion Test et la publication de l'annonce de vente sur Internet. Celles-ci seront imputées avec la contribution aux frais suivante:

- Pack Basic : CHF 450.-
- Pack Premium : CHF 980.-

D'autres frais généraux et les heures de travail peuvent être facturés en sus.

Le droit de révocation s'éteint dès qu'un contrat de vente est conclu ou dès que le TCS a trouvé un acheteur potentiel.

### Description des prestations

Le client peut opter entre deux paquets de prestations qui peuvent être complétés par d'autres services, après consultation du TCS et ajustement du prix en fonction:

#### Paquet Basic

- Expertise du véhicule avec rapport de contrôle
- Détermination du prix du marché
- Préparation de la documentation de vente
- Publication professionnelle de l'annonce de vente
- Préparation du contrat de vente
- Recherche et proposition d'acheteurs potentiels

#### Paquet Premium (en plus du paquet de base)

- Nettoyage basique du véhicule à l'intérieur et à l'extérieur
- Annulation du permis de circulation
- Remise des plaques d'immatriculation
- Négociation avec les parties intéressées
- Remise du véhicule à l'acheteur
- Transfert d'argent sur le compte du client
- Mise à disposition d'une place de parking jusqu'à la vente du véhicule

Les droits d'utilisation des documents établis par le TCS, tels que la documentation de vente, sont réservés au TCS et ne peuvent pas être utilisés par le client - même après la fin du mandat - sans l'accord écrit du TCS.

### Obligations du client

Les annonces de vente sur les portails Internet doivent être désactivées par le client pendant la durée du mandat de vente. Les informations nécessaires pour la vente du véhicule doivent être communiquées immédiatement par le client au TCS. Afin de pouvoir établir un dossier de vente professionnel, le TCS a notamment besoin des informations suivantes concernant l'état du véhicule:

- dommages antérieurs connus
- dommages dus à des accidents
- importation / réimportation
- etc.

En cas de violation de l'obligation d'information, le TCS se réserve le droit de résilier sans préavis le mandat et de réclamer le remboursement des frais encourus.



### **Détermination du prix de vente**

Le client accepte le prix de vente pour la vente de la voiture spécifié dans la commande client. Le prix est déterminé sur la base du rapport d'essai préparé par TCS et de l'état actuel du marché, ainsi que des paramètres spécifiés par le client. TCS s'efforce toujours d'obtenir un prix de vente pour le véhicule qui est conforme au marché. Si la vente au prix convenu n'est pas possible, TCS se réserve le droit, après consultation du client, d'ajuster le prix.

Si, après la réalisation d'un test d'occasion, le client ne confie pas la vente du véhicule, notamment à cause d'un désaccord sur le prix de vente, les coûts liés au test seront facturés. Ils sont à verser directement sur place.

### **Commission**

La commission convenue est due lors de la conclusion du contrat de vente avec l'acheteur ou lorsque le TCS apporte la preuve d'un acheteur potentiel, même si le client refuse la conclusion du contrat de vente. La commission est également due lorsque le contrat de vente n'est conclu qu'après la fin du mandat, mais grâce aux efforts du TCS. Si le TCS n'est pas en mesure de trouver un acheteur pour le véhicule pendant la durée contractuelle, l'ensemble du service est gratuit pour le client.

### **Durée**

La durée du mandat de placement est de trois mois à compter de la date d'insertion. S'il n'est toujours pas conclu de contrat de vente à l'expiration de ces trois mois (90 jours après insertion sur Internet), le mandat prend fin automatiquement, sans qu'il soit nécessaire de le résilier, et le client doit aller chercher le véhicule au lieu de remise. Le délai de reprise du véhicule est défini par le centre technique correspondant et communiqué au client après expiration du contrat.

Après expiration de la durée contractuelle, le TCS se réserve le droit, en concertation avec le client, de mettre le véhicule du client en vente dans le cadre d'une vente aux enchères B2B. Le client n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus élevée faite lors de la vente aux enchères. En cas de placement via une vente aux enchères, la commission définie dans le contrat est exigible.

Une résiliation extraordinaire pour juste motif demeure réservée.

### **Indemnisation en cas de résiliation extraordinaire par le TCS**

Si le TCS doit résilier le mandat pour juste motif, le client doit indemniser le TCS pour les frais engagés. Sont notamment considérés comme justes motifs, la violation de l'obligation d'information, le refus de coopération (p. ex : annulations répétées de rendez-vous pour la présentation du véhicule, etc.). Les frais encourus comprennent notamment les frais de préparation du dossier de vente, le test d'occasion et de la publication de l'annonce de vente sur Internet. Ceux-ci seront facturés par un forfait comme suite :

- Pack Basic CHF 450.-
- Pack Premium CHF 980.-

D'autres frais généraux et les heures de travail peuvent être facturés en sus.

### **Dispositions supplémentaires Forfait Premium**

- Le véhicule du client sera stationné dans un espace extérieur non couvert pendant la durée de la commande. Le véhicule du client peut être transporté vers un autre point de vente sans consulter le client s'il n'y a pas ou trop peu de places de parking disponibles sur le lieu de livraison du véhicule.
- Le client accepte que son véhicule soit conduit régulièrement afin d'éviter d'endommager la béquille. Néanmoins, tout dommage au stand qui pourrait survenir ne peut être exclu et toute responsabilité dans ce cadre est exclue. Des essais routiers sont également effectués avec les parties intéressées pour l'exécution du contrat. Dans les deux cas, il n'y a pas droit à une indemnisation pour les kilomètres supplémentaires parcourus.
- Le client est tenu de restituer le véhicule avec un réservoir au moins à moitié plein. Si ce n'est pas le cas, TCS est en droit de ravitailler le véhicule en conséquence et de facturer au client les frais de remplissage du réservoir ainsi que le temps passé.
- Le client doit s'assurer qu'il n'y a pas d'objets de valeur dans le véhicule ou qu'ils ont été laissés sur place qui ne sont pas installés de manière permanente dans le véhicule. En cas de vol, de perte ou de destruction, TCS n'assume aucune responsabilité pour les objets de valeur laissés dans le véhicule.
- Le permis de circulation est annulé auprès de l'Office des routes compétent au début de la mission de placement. Sauf accord contraire, les éventuelles plaques de contrôle sont restituées au canton. Les frais et charges liés à une éventuelle réimmatriculation sont à la charge du client.



**Touring Club Suisse**  
Chemin de Blandonnet 4  
1214 Vernier  
[vente-voiture@tcs.ch](mailto:vente-voiture@tcs.ch)  
[www.tcs.ch/vente-voiture](http://www.tcs.ch/vente-voiture)

### **Protection des données**

Le TCS (Club central et section cantonale) traite toutes les données qu'il collecte en lien avec l'ordre de vente, dans le respect de la loi suisse sur la protection des données, et n'utilise ces données que pour exécuter l'ordre de vente. Le TCS traite notamment les données à caractère personnel suivantes: données relatives à la personne, données relatives au véhicule, coordonnées, données bancaires. Le client consent notamment à ce que le TCS transmette les données à des tiers aux fins d'exécution de l'ordre de vente (p. ex. les coordonnées bancaires à l'acheteur) et les publie sur Internet (p. ex. les données relatives au véhicule, les coordonnées). Le client a le droit de demander quelles sont les données le concernant que traite le TCS. Dès que les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires pour atteindre l'objectif, elles seront effacées. En cas de questions, il est possible de contacter le délégué à la protection des données du TCS: Touring Club Suisse, délégué à la protection des données, Chemin de Blandonnet 4, case postale 820, 1214 Vernier.

### **Implication de tiers**

Pour exécuter ses obligations, le TCS est en droit de recourir aux services de tiers.

### **Dispositions finales**

La commande client est soumise au droit suisse. Le for juridique est Genève.

\*\*\*